



Armées, Éducation nationale, enseignement supérieur, municipalités, entreprises

Dossier G2S n° 25

Le GDI (2S) Jean-Claude ALLARD

publié le 04/05/2020

Défense & management

Les liens entre la Défense et l'Éducation nationale sont importants et nombreux, mais leur efficacité pour insuffler l'esprit de défense et la connaissance des Armées est dépendante de « la liberté pédagogique » des enseignants, animée par l'initiative individuelle, et de la capacité des armées à susciter ces initiatives et à y répondre.

Ces liens sont importants parce que l'Éducation nationale est un immense corps institutionnel (1145 300 personnes dont 870 900 enseignants ; 12 875 650 élèves et apprentis pour les premier et second degrés²⁰). À ces chiffres, il faut ajouter l'Enseignement supérieur (90 900 enseignants²¹ et 2,7 millions d'étudiants²²) et l'Agriculture (190 000 étudiants). Ces trois institutions sont les creusets dans lesquels se construisent les personnalités politiques²³ des citoyens et donc le visage de la France du futur et sa perception de son armée.

Ces liens sont formels et solides et peuvent déboucher sur de nombreuses coopérations. Les piliers en sont le protocole interministériel du 20 mai 2016²⁴ avec l'Éducation nationale et le protocole du 20 avril 2012²⁵ avec l'enseignement supérieur. Deux documents exhaustifs dans lesquels sont répertoriés les objectifs à atteindre²⁶, les acteurs concernés et les actions à entreprendre. Ils s'y rajoutent les textes d'application du Service national universel (SNU), étape finale du Parcours citoyen dont le maître d'œuvre est aussi l'Éducation nationale. Parcours citoyen²⁷ qui inclut rappelons-le un volet « éducation à la défense ».

Toutefois la mise en œuvre est ensuite dépendante de l'exercice de la « liberté pédagogique » des enseignants, garantie par l'article L912-1-1 du code de l'éducation²⁸. Pour être clair, il faut alors convaincre les 961 800 enseignants de la nécessité de développer un enseignement de défense (certes tous n'en ont pas l'obligation compte tenu des matières qu'ils enseignent) et de faire appel au ministère des Armées pour leur apporter une expertise pragmatique. Et les armées doivent être en mesure de répondre à leurs demandes.

Face à cette masse potentiellement en mouvement vers « l'esprit de défense » que pèsent les armées ?

Peu, seulement 206 317 militaires de tous grades et 61 827 personnels civils de toutes catégories. L'horizon se rétrécit encore plus lorsque l'on sait que militaires et civils sont concentrés dans des unités qui laissent de vastes territoires sans autre présence militaire que celle d'un Délégué militaire départemental (DMD) et son adjoint (voir la carte de répartition des bases de défense sur le territoire national²⁹). De plus, pour ce qui est des unités, outre le fait qu'elles sont soumises à un cycle continu de projections opérationnelles, obérant leurs disponibilités pour être présentes dans les établissements scolaires, leurs personnels ne sont pas nécessairement tous volontaires ou confiants dans leurs capacités à assurer un témoignage sur la défense.

En parallèle à l'Institut des Hautes études de défense nationale (IHEDN), dont la mission est bien la diffusion de l'esprit de défense dans la Nation, un acteur majeur de la présence militaire au sein de la Nation est donc avant tout la chaîne OTIAD (Organisation Territoriale Interarmées de Défense), avec une centaine d'officiers : les DMD. Ils ont théoriquement à répondre aux demandes qui pourraient émaner des 61 900 écoles et établissements du second degré et des 237 établissements d'enseignement supérieur³⁰. Ils ont aussi, si les armées veulent et doivent être proactives, à susciter l'intérêt pédagogique, seul à même de dialoguer, dans la conscience des enseignants, avec la liberté pédagogique.

Certes, les armées font vivre du mieux qu'elles peuvent ces textes. Mais il faudrait renforcer leurs capacités, surtout sur le terrain, afin de ne pas laisser en jachère l'esprit de défense d'une immense partie de notre jeunesse, citoyens, électeurs et décideurs en devenir.

Il est donc proposé de dynamiser les protocoles défense-éducation nationale agriculture et défense-enseignement supérieur cités ci-dessus par le renforcement de la chaîne OTIAD avec une mesure forte:

- La création d'une grande unité de réserve (appelée par exemple : Collège citoyen de défense - CCD) avec des unités élémentaires dans chaque département sous la direction des DMD. Armées par des militaires volontaires d'expérience libérés des cadres. Elles auraient pour mission :

- De diffuser l'esprit de défense et d'enseigner les contingences de l'engagement militaire dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur à l'initiative des professeurs.
- Mais aussi dans la Nation en se mettant à la disposition des correspondants défense³¹ des municipalités pour des conférences de fond ou d'opportunité.
- Et encore au service de la chaîne de recrutement (CIRFA) pour les épauler dans leurs interventions par des témoignages ;
- Cette réserve pourrait aussi intervenir dans les établissements de l'enseignement consulaire (150 établissements avec 150 000 élèves³²).
- Et ceux de la formation continue³³ pour laquelle 4 915 054 personnes ont été inscrites en 2017 avec les objectifs les plus divers, dont celui d'une formation à la

citoyenneté et à la défense pourrait être ouvert.

- Cette grande unité aurait au niveau central une structure légère, avec essentiellement des missions de coordination, de contrôle de qualité et surtout de préparation des ressources pédagogiques. Ces ressources seraient mises à la disposition des intervenants du CCD, mais aussi des associations et des nombreux officiers qui s'engagent à titre personnel, dans la défense et l'illustration des armées et manquent souvent d'informations.

- Cette grande unité pourrait intégrer, en tant que corps constitués, des associations disposant d'une solide structure nationale qui accepteraient aussi cette mission et recevraient alors un label « formation de défense ». Les associations d'anciens militaires entre autres seraient tout à fait indiquées pour cette mission.

L'opinion est volatile et malléable et peut, dans l'incompréhension des contingences opérationnelles militaires et sans outil d'analyse critique, s'abandonner en aveugle au destin. Un travail de fond est à conduire de façon proactive par les armées vers l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et la Nation dans son ensemble. Mobiliser les ressources de réservistes et du monde associatif de la défense leur permettra de conduire à bien cet immense et vital chantier.

[20] www.education.gouv.fr/cid57111/l-education-nationale-en-chiffres-2019.html

[21] https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/statistiques/81/6_Note_DGRH_n9_septembre_2019_Anee_2018_1183816.pdf

[22] www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid144368/les-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-en-2018-2019.html

[23] Politique dans son rapport à la société organisée.

[24] www.education.gouv.fr/pid285/bulletin-officiel.html?cid-bo=104124

[25] www.ihedn.fr/sites/default/files/atoms/files/protocole2012_protocole-

[26] Ce partenariat vise à obtenir des résultats tangibles dans quatre domaines :

- Les connaissances, les compétences et les capacités attendues en matière de défense et de sécurité nationale des enseignants grâce à la formation initiale et continue.

- Les connaissances, les compétences et les capacités attendues des élèves dans le cadre des programmes scolaires et en premier lieu ceux qui constituent le « socle commun » et la promotion des valeurs qui fondent l'esprit de défense et de sécurité nationale.

- L'approfondissement de cet enseignement dans le cycle supérieur.

- La reconnaissance et l'encouragement de l'engagement des jeunes, des enseignants et des autres personnels de la communauté

éducative.

[27] <https://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

[28] www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006525569

[29] www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/annuaire-statistique-de-la-defense/2018

[30] www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49705/liste-des-etablissements-d-enseignement-superieur-et-de-recherche.html

[31] www.defense.gouv.fr/portail/liste-acces-directs-profils/correspondants-defense/le-correspondant-defense

[32] <http://forum.cci.fr/le/document-library/get-file?uuid=b6ea80bf-lf3-l-4-lcb-bfc9-4ea0a4fc28a7&groupId=l0909>

[33] https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/jaune2018_formation_professionnelle.pdf

Titre : Le GDI (2S) Jean-Claude ALLARD

Auteur(s) : Le GDI (2S) Jean-Claude ALLARD

Date de parution 16/04/2020

EN SAVOIR PLUS
